

Objets d'art et d'environnement contemporains

Ref Editions V

N. S. Esmeraldo
38 Rue de la Marne
93 Neuilly Plaisance

Nous vous confirmons les conditions convenues pour l'édition de l'œuvre définie ci-dessous.

1/ OBJET DE CE CONTRAT

- 1.1 Type de l'œuvre : Gravures
- 1.2 Titre : Phase 1 et Phase 3
- 1.3 Dimensions : 65 x 50

2/ MODALITES D'EDITION

- 2.1 Matériau et/ou mode de réalisation retenu pour l'édition /
..... gravure à la fraise
- 2.2 Tirage de l'édition originale : Deux cartons exemplaires par gravure
- 2.3 Droits d'auteur prévus pour l'édition originale :
F. 6.500 F pour les deux ls. Rapus s'étant payés par la 5^{te} plus 40 s'entend d'artiste à moins d'un s'entend
- 2.4 D'où droits d'auteur par exemplaire vendu : F. 1.625
- 2.5 Prix (conseillé) de vente au public taxes comprises : F. 190
- 2.6 Montant des droits d'auteur à régler lors du tirage : F. 2.200
(voir note)
- Ce montant constitue un minimum garanti, à valoir sur les
135 premiers exemplaires vendus

.../...

Objets d'art et d'environnement contemporains

-2-

2.7 Le solde sera réglé trimestriellement à raison de F. 135 par exemplaire vendu, au delà des premiers exemplaires pendant le trimestre considéré

Le nombre d'exemplaires vendus sera obtenu par lecture directe sur les fiches de stock correspondantes, que nous tenons à jour à mesure des facturations. Ces fiches sont à votre disposition ou à celle de tout représentant qualifié que vous pourrez désigner.

Bon pour accord

Bon pour accord

An Couderc

pour les Editions V.

*

① Accord en date du 16/9/71 = les droits d'auteur versés à cette date sont de F. 504, en règlement de 31 preuves tirées jusqu'à présent.

* Cet accord stipulait qu'en cas de cession ou de dissolution de "Editions V" la totalité des droits d'auteur, ainsi que la somme de 504 F versés à titre d'avance, seraient à régler.